

Recours au Règlement

De plus, nous comprenons mal que les 4 000 propriétaires de AK-47 et les 6 000 propriétaires de FN-FAL pourront toutefois garder ces armes toute leur vie. Les 555 000 Canadiens qui possèdent des armes de poing de calibre 25 et 32 et celles dont le canon mesure 105 millimètres pourront également les garder jusqu'à leur mort.

Il faut néanmoins féliciter Heidi Rathjen, qui grâce à sa détermination et son travail au sein de la Coalition pour le contrôle des armes, a fait valoir l'importance de contrôler les armes sur le territoire canadien et québécois. C'est une croisade qui n'aura pas été vaine.

Les étudiantes de Polytechnique et les survivantes de ce massacre vivront dans notre conscience collective pour de nombreuses années à venir. Cependant, il ne faut pas oublier que cette violence continue, à une autre échelle, souvent loin des projecteurs et des caméras.

En 1993, 63 femmes ont été tuées par leur conjoint, soit 49 par leur conjoint de droit ou de fait, et 14 par leur conjoint séparé ou divorcé. Soixante-trois autres roses qui auraient pu être déposées à l'entrée de la Chambre des communes et devant toutes les assemblées législatives des provinces.

Chaque fois qu'une femme blessée cherche refuge dans un centre d'hébergement pour femmes violentées, chaque fois qu'une femme décide de poursuivre en justice son conjoint abuseur, chaque fois qu'une femme décide de partir de son foyer pour refaire sa vie, c'est un autre pas qui est franchi pour mettre fin à la violence.

Le 6 décembre 1989, quatorze étudiantes de Polytechnique se sont tuées, mais nous, nous ne pouvons nous taire!

[Traduction]

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je veux moi aussi rendre hommage aujourd'hui aux 14 femmes brutalement assassinées il y a cinq ans à l'École polytechnique. Nous déplorons une telle violence dans notre société. Nous devons tout faire pour réformer le système de justice pénale afin d'empêcher que des tragédies comme celle-ci se reproduisent.

Le 6 décembre 1989, notre société a vécu l'un des pires cauchemars. Un individu à l'esprit dérangé a pénétré armé dans l'école où il a abattu 14 jeunes femmes. La criminalité est une terrible réalité dans notre société et nous devons faire de notre mieux pour l'éradiquer. Elle nous touche tous.

Ce massacre est déplorable. Cependant, il y en a eu plusieurs autres depuis, peut-être pas à une échelle aussi grande, mais chaque personne victime de meurtre dans notre société est une victime de trop.

On rapporte que la criminalité est en hausse. Depuis 1988, le nombre de crimes violents commis rien que dans la capitale nationale, Ottawa, a augmenté de 75 p. 100. Face à ces statistiques alarmantes, nous devons ensemble chercher comment régler ce problème. Il ne s'agit pas de regarder en arrière, mais de nous tourner vers l'avenir et de voir comment nous pouvons empêcher de telles tragédies.

Nous devons faire attention de ne pas donner l'impression que les problèmes de violence dans notre société touchent seulement les femmes. Nous devons bien prendre garde de ne pas limiter ce

problème aux femmes. Ce n'est pas un problème qui touche uniquement les femmes. Nous ne devons pas condamner tous les hommes. La plupart des hommes au Canada ont horreur de la violence. Il ne l'acceptent pas, pas plus qu'ils ne veulent qu'on les culpabilise sous prétexte qu'un maniaque ayant perdu la raison a commis un acte aussi déplorable.

Ces questions touchent tous les membres de notre société. De nombreuses personnes sont victimes de violence dans notre société, les femmes certes, mais aussi les hommes, les personnes âgées et les enfants. La plupart des crimes violents sont commis par des hommes contre d'autres hommes. Parmi les victimes d'abus verbaux et physiques, il y a des personnes âgées, des grands-parents, et, bien sûr, des enfants. En effet, de plus en plus d'enfants sont victimes de mauvais traitements.

• (1020)

Le gouvernement prononce de belles paroles et affirme qu'il veut vraiment s'attaquer au problème de la violence faite aux femmes. La ministre vient tout juste de déclarer que des mesures s'imposent. Cependant, si l'on regarde le programme législatif du gouvernement depuis un an, on doit admettre que bien peu de mesures ont été prises pour corriger la situation.

Le régime doit être juste. En cas de crimes avec violence, la peine doit être déterminée d'une manière équitable. Récemment, dans la circonscription de Surrey—White Rock—South Langley, un père de deux enfants a tué sa femme, puis, l'ayant remplacée dans son lit, il a confié à un ami ce qu'il avait fait. Cet homme n'a pas été condamné pour assassinat ou pour meurtre, mais seulement pour homicide involontaire coupable. Il s'est défendu en disant que sa femme l'avait menacé de répandre la rumeur qu'il brutalisait ses enfants. Condamné à cinq ans de prison, il a été libéré après deux ans à peine. C'est intolérable.

Je voudrais dire à la ministre qu'il faut absolument infliger un châtiment approprié au crime commis. Malheureusement, en voulant durcir sa position face aux criminels, le gouvernement s'en prend aux mauvaises personnes, au mauvais secteur de la société. Un homme qui tue sa femme, mais qui ne fait que deux ans de prison, c'est intolérable.

Si nous voulons vraiment endiguer la violence dans notre société, nous devons procéder de façon systématique. Nous sommes prêts à franchir le premier pas. Nous sommes prêts à nous engager dans cette lutte et à prendre les décisions difficiles nécessaires pour protéger les femmes, les enfants et les hommes au Canada. Si nous tenons vraiment à changer quelque chose et à montrer que les Canadiens ne tolèrent plus les crimes insensés, le gouvernement doit immédiatement prendre des mesures pour empêcher que les gens battent, violent ou tuent quelqu'un puis allèguent pour leur défense comme nous l'avons vu dernièrement, qu'ils étaient trop ivres pour savoir ce qu'ils faisaient, s'en tirant ainsi à bon compte.

Si la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme veut protéger les femmes, les enfants et les hommes au Canada, elle peut certainement user de son influence au Cabinet pour qu'il ne soit plus possible d'invoquer la défense fondée sur l'ivresse. Je prie la secrétaire d'État d'écouter les Canadiens et d'inviter le ministre de la Justice à présenter sans tarder un projet de loi modifiant le Code criminel. Nous nous sommes dits d'accord pour permettre l'adoption d'une telle mesure dans les 24 heures.